



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONSDU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
54

Séance du 11 décembre 2025

Objet

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Espace Jean Jaurès sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Budget du CCAS 2025

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Décision modificative n°2

Membres présents : Mesdames Fouchet, Denigot, Torlay, Abi Fadel, Porcher, Maës, Salitra, Motte-Tchernia, Gautier et Porteret.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Lanson qui donne pouvoir à Madame Fouchet

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Brault

Nombre des membres du Conseil

En exercice	13
Présents	11
Votants	12
Vote	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon



BUDGET DU CCAS 2025

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M57 applicables aux CCAS,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2025-15 du 8 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 du CCAS,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2025-35 du 1^{er} juillet 2025 adoptant la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal 2025 du CCAS,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en cours d'exercice,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

ADOPTE la décision modificative n°2 du budget 2025 du CCAS, telle que présentée ci-après et s'équilibrant comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	0,00 €
----------------------------	--------

Chapitre 011 –Charges à caractère général

Compte 61551 (service CAS) – Réparation matériel roulant	2 500,00 €
Compte 6132 (service LOGS) – Locations immobilières	2 500,00 €

Chapitre 012 –Charges de personnel

Compte 64111 (service CAS) – rémunération principale	- 5 000,00 €
--	--------------

Pour extrait conforme,

~~Pascal Duchêne,
Président du CCAS~~

La secrétaire de séance,
Nadège Périon,
Directrice du CCAS

